



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 – Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

COMMUNIQUÉ

REFORME TERRITORIALE **Accompagnement Ressources Humaines (Suite)** **BEAUCOUP DE FLOU !**

Les réunions sur la réforme territoriale se poursuivent, la DGAFP nous a conviés le 16 juin 2015 à une nouvelle réunion portant sur un projet de feuille de route d'accompagnement des ressources humaines des services régionaux de l'État.

En préambule à la réunion, la FGF-FO a demandé à Jean-Luc Nevache, Préfet responsable de la mission de préfiguration au plan national, une réponse au courrier que notre fédération avait écrit au Premier ministre, concernant les dysfonctionnements importants rencontrés lors des réunions informelles interministérielles de dialogue social organisées au plan local.

Dans ce courrier FORCE OUVRIERE demandait que les préfets préfigureurs, mais aussi les préfets de région « non fusionnées » communiquent les diagnostics territoriaux aux représentants désignés dans les instances informelles interministérielles de concertation mais également aux représentants des CT régionaux des différentes directions régionales.

Jean-Luc Nevache nous a répondu que le premier ministre donnait une suite favorable à notre demande et que les diagnostics territoriaux seraient transmis aux organisations syndicales qui en feront la demande.

La FGF-FO a aussi demandé que des directeurs préfigureurs soient désignés dans les directions régionales, le Préfet préfigureur nous a donné son accord, les désignations seront connues dans la deuxième quinzaine de juillet 2015.

Le premier point abordé lors de cette réunion a porté sur l'avancement de la réforme territoriale.

Le préfet préfigureur précise que les réunions informelles locales se tiennent actuellement, de même que certains CT locaux sont réunis.

Jean-Luc Névache détaille le calendrier et nous explicite la méthode, les diagnostics et les macro-organigrammes concernant les sites (mono sites ou pluri sites) seront remis au gouvernement pour le 30 juin 2015, s'en suivra des réunions interministérielles et un arbitrage

Les avis et les positions gouvernementales seront affichés dans la deuxième quinzaine de juillet 2015.

Le deuxième point à l'ordre du jour portait sur un projet de feuille de route « accompagnement ressources humaines »

Ce programme comporte plusieurs axes :

1. Accompagnement individualisé et collectif pour les agents susceptibles d'effectuer une mobilité fonctionnelle ou géographique

La FGF-FO a demandé que le réseau des conseillers mobilité soit densifié et qu'il y ait un conseiller dans chaque service de chaque ministère.

2. Renforcement du dispositif de formation professionnelle

Pour la FGF-FO le renforcement de la formation professionnelle ne doit pas uniquement être réservé à la mise en œuvre des réformes.

3. Création de la priorité d'affectation ou de détachement

Les réformes en cours et l'abandon de certaines missions telles que ADS ATESAT ont imposées des mobilités, les agents concernés vont se retrouver en concurrence avec ceux confrontés par la réforme territoriale, sans oublier ceux qui souhaitent un changement d'affectation pour un rapprochement familial ou pour des raisons sociales.

4. Bourse de l'emploi public

5. Autorisation d'absence spéciale de 2 jours maximum pour la reconnaissance de l'environnement de la nouvelle affectation ;

Cette autorisation ne devra pas être à usage unique ! Mais reconduite pour pouvoir reconnaître d'autres postes.

6. Droit de retour pendant les 3 premiers mois d'affectation dans son futur poste

FORCE OUVRIERE pointe les incertitudes du dispositif surtout si le poste est supprimé.

7. Garantie d'un traitement (indemnitaire) identique des agents

Les agents doivent bénéficier d'un traitement égal indépendamment de son ministère d'appartenance, pour assurer cette garantie un budget spécifique sera mis en place (FAIRE) fond d'accompagnement interministériel de la réforme.

La FGF-FO exige que cette garantie ne soit pas limitée dans le temps et s'interroge sur son financement.

8. Accompagnement financier des mobilités

Création d'une prime spécifique (PARRE) pour les agents affectés depuis plus d'un an qui sont mutés ou déplacés suite à la suppression ou au transfert de leur poste.

Le barème figure dans le document de la DGAFP joint à ce communiqué.

La FGF-FO pointe le faible montant pris en compte lors de la cessation d'activité du conjoint 6100 € ! Pour une perte d'emploi !

- IDV, le dispositif de l'indemnité de départ volontaire est adapté mais uniquement pour l'agent dont le poste est supprimé ou fait l'objet d'une restructuration. Des zones d'ombre subsistent dans cette disposition, tel que la prise en compte pour les droits à pension....

- Frais de changement de résidence, extension de la majoration des 20% qui était actuellement réservée aux seules mutations d'office.

9. Suivi particulier des cadres dont l'emploi fonctionnel est appelé à disparaître

La FGF-FO demande que le maintien du régime indemnitaire lié à l'emploi fonctionnel ne soit pas limité dans le temps, comme nous le constatons actuellement pour certains grades qui ont une compensation financière limitée à 3 ans

10. Mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la conduite du changement pour tout agent chargé d'encadrement

La fonction publique publie un catalogue de bonnes intentions pour nous faire accepter la réforme territoriale, si les mesures financières d'accompagnement peuvent paraître alléchantes, d'une part nous devons rester prudents sur les financements et leurs pérennités et d'autre part ces mesures ne sauraient palier les risques psychosociaux liés à cette réforme et l'impact qu'elle va faire subir sur la vie familiale des agents.

Pour autant FORCE OUVRIERE rappelle sa totale opposition à la réforme territoriale.

Paris, le 2 juillet 2015